

Faculté de médecine



GAEN2MC Master complémentaire en gastro-entérologie



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Première partie

Responsable académique : Martin Buysschaert

Contact : Secrétariat de médecine interne

Tél. 02/764.10.54

E-mail buysschaert@diab.ucl.ac.be

Deuxième partie

Responsable académique : André Geubel

Contact : Mme Rahmeh

Secrétariat du service de gastro-entérologie

Tél. 02 764 28 22

E-mail geubel@gaen.ucl.ac.be

Commissions d'enseignement

Première partie

Président : M. Buysschaert

Membres : L. Delaunois, A. Ferrant, A. Geubel, Ph. Hainaut, F. Houssiau, M. Lambert, Y. Pirson, M. Symann, J.-L. Vanoverschelde

Deuxième partie

Président : A. Geubel

Membres : P. Deprez, Th. De Ronde, O. Dewit, Y. Horsmans, J-P. Martinet, M. Melange, H. Piessevaux, P. Starkel. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés

Objectif de la Formation

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en gastro-entérologie (A.M. du 9.03.1979 publié le 15.03.1979 modifié par l'A.M. du 18.03.2004 publié le 14.05.2004).

Conditions d'admission

Première partie

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en gastro-entérologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en gastro - entérologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Deuxième partie

- avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans (à temps plein), à savoir trois ans de formation de base en médecine interne et trois années de formation supérieure en gastro-entérologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Première partie- Formation de base

Trois années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stage et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission ministérielle et reconnus par la Commission d'enseignement de médecine interne.
- Un enseignement théorique
- Des séminaires
- Une formation clinique encadrée

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie - Formation supérieure

Trois années à temps plein comprenant :

- Des stages cliniques dans des services de stages et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission ministérielle et reconnus par la Commission d'enseignement de gastro-entérologie.
- Un enseignement théorique (cours communs UCL-ULB) : Bases théoriques de l'endoscopie digestive, Bases théoriques des explorations fonctionnelles digestives, Physiopathologie et thérapie des maladies du foie et des voies biliaires, Démonstrations de techniques d'exploration fonctionnelle.
- Des séminaires : Séminaire de gastro-entérologie, Séminaire pluridisciplinaire de gastro-entérologie.
- Une formation clinique encadrée : Démonstrations d'endoscopie gastro-entérologique.

Évaluation

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat sollicite, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Rédaction et présentation devant la Commission d'un **mémoire** (20-25 pages) rédigé sous la forme d'un article scientifique destiné à la publication et portant sur un sujet de gastro-entérologie.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en gastro-entérologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.